

RAPPORT « PUBLICITE » 2020 DE L'ASBL MABRU

1. Description des compétences, de l'organisation et le fonctionnement de l'asbl Mabru :

Extrait de l'article 3 du chapitre 2 des statuts de l'asbl Mabru, Objet :

L'association a pour but de promouvoir, de développer, de gérer les activités destinées à favoriser la bonne organisation sur le territoire de la Ville de Bruxelles d'opérations commerciales relatives à la vente de fruits, de légumes et de denrées alimentaires, de marchandises d'usage courant et des activités connexes.

Son objet peut être réalisé de toutes manières. L'association pour ce faire peut accomplir tous actes se rattachant, en tout ou en partie, à son objet ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation.

Elle peut posséder tout bien meuble ou immeuble utile à la réalisation de cet objet.

L'asbl a été constituée pour satisfaire un besoin d'intérêt général ayant un caractère commercial, exerçant ses activités en situation de concurrence, sa gestion repose sur des critères de rendement et de rentabilité.

2. Inventaire des subsides octroyés à l'asbl Mabru par la Ville de Bruxelles

- Subside de 10.000 euros pour l'organisation de la promotion des commerçants du Marché Matinal de Bruxelles et pour l'organisation d'animations et/ou d'illuminations

3. Inventaire des études réalisées pour le compte de l'asbl Mabru

Néant.

4. Inventaire des marchés publics conclus en 2020

L'asbl Mabru n'est pas une entité adjudicatrice au sens de la loi du 17 juin 2016.

Néanmoins, dans un souci de bonne gestion, l'asbl Mabru organise une mise en concurrence, basée sur des critères et des exigences transparentes et ce dans le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et de transparence. Un avis de marché a donc été publié au Bulletin des Adjudications et au Journal officiel de l'Union européenne pour le marché suivant :

| Type de marché | Date | Bénéficiaire | Montants TVAC |
|--|-----------------|--------------|---------------|
| Installation d'un système de détection incendie généralisée sur le site du Marché Matinal de Bruxelles | 12 février 2020 | Telenet | 117.035,32 € |

5. Appels à candidats et conditions de recrutement, de promotion ou de remplacement en 2020

| Poste | Date d'engagement | Conditions de recrutement |
|-------------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Secrétariat et administration | 28.09.2020 | Candidature spontanée |